

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 avril 2024- 20h00

**Président de séance :** Didier REVEAU, Maire

**Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :**

Mme Cécile KNITTEL-	Présente	représentée par M. Didier REVEAU, muni d'un pouvoir
M Eric PAPILLON-	Présent	
Mme Sylvie SEQUEIRA		représentée par M. Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir
M Laurent PHILIBERT	Présent	
Mme Christiane VAN RYSSEL	Présente	
M Gérard GUESNE-	Présent	
M Gaëtan THOMAS-		représenté par Mme Françoise PELLODI, muni d'un pouvoir
Mme Bénédicte MARCHAIS-		représentée par M. Gérard GUESNE, munie d'un pouvoir
Mme Françoise PELLODI-	Présente	
M Emmanuel BOIS-	Présent	
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN- pouvoir		représentée par Mme Christiane Van RYSSEL, muni d'un
M Nicolas CHABLE-		représenté par M. Carl GUILLEMIN, muni d'un pouvoir
Mme Catherine CHANTEPIE-	Présente	
M Thierry BODIN-		représentée par Mme Delphine LETESSIER, muni d'un pouvoir
Mme Delphine LETESSIER-	Présent	
M Christophe BISI-	Présent	
Mme Marie-Hélène TROUILLOT- pouvoir		représentée par Mme Audrey MAMONTEIL, muni d'un
M Emmanuel VIGNERON-		représenté par M Eric PAPILLON, muni d'un pouvoir
Mme Marie DENONELLE-	Présente	
M Nicolas GUILLARD-	Présent	
Mme Audrey MAMONTEIL-	Présent	
M Dominique MONRANCÉ-	Présent	
Mme Olivia JAMAIN-	Présente	
M Lionel COURTEMANCHE-		représentée par Monsieur Emmanuel BOIS, muni d'un pouvoir
Mme Sophie DOLLON-	Présente	
M Franck POTAUFEUX-	Present	
Mme Edith ALIX-	Présente	
M Carl GUILLEMIN-	Présent	

**Secrétaire de séance** : Madame EDITH ALIX

**Quorum** : il est réuni (plus de 15 conseillers présents), la séance du conseil peut avoir lieu.

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 19 + 10 procurations

Absents : 0

Monsieur REVEAU rappelle l'ordre du jour et précise que le second point 4-2 sera retiré et exposé lors d'un prochain conseil.

Monsieur REVEAU demande l'approbation du conseil pour ajouter un rapport qui sera remis sur table

- Avis sur possibilité d'installer des centrales photovoltaïques en zone PPRI.

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du Jour** :

#### **I. FINANCES**

- 1 - Révision AP/CP Aménagement urbain – Liaison douce rues Moulin à Tan, Florant et Marchand.
- 2 - Révision AP/CP – Réhabilitation du bâtiment ESCAL.
- 3 - Révision AP/CP – Restaurant d'enfants.
- 4 - Information sur la Loi du 27.12.2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- 5 - Présentation du compte de gestion 2023 : Budget de la Ville.
- 6 - Présentation du compte de gestion 2023 : Budget de l'assainissement.
- 7 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget de la Ville.
- 8 - Approbation du compte administratif 2023 – Budget de l'assainissement.
- 9 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget de la Ville.
- 10 - Vote des taux des impôts locaux.
- 11 - Budget Primitif 2024 de la Ville.
- 12 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget de l'assainissement.
- 13 - Budget Primitif 2024 de l'assainissement.
- 14 - Admission en non-valeur.
- 15 - Délégation accordée au maire pour la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et section d'investissement pour l'exercice 2024.
- 16 - Signature d'une convention de subvention avec l'OMSL, le VSF Central, l'Amicale du personnel.
- 17 - Validation du fichier de subventions pouvant être versées à diverses associations.
- 18 - Signature d'une convention financière entre la Ville et le CCAS.

#### **II. AFFAIRES GENERALES**

- 1 – Information sur les décisions prises en vertu des délégations.
- 2 – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13.03.2024.
- 3 – Convention d'hébergement avec le Lycée Robert Garnier dans le cadre du projet de l'Académie d'été.
- 4 – Convention de refacturation entre la ville de La Ferté-Bernard et l'association du Festival de la Chéronne dans le cadre de l'académie d'été.

### **III. AFFAIRES SOCIALES**

1 – Autorisation donnée au CCAS de désigner un représentant pour siéger au sein des instances des copropriétés appartenant au CCAS.

### **IV. AFFAIRES SCOLAIRES**

1 - Vote du montant versé aux écoles privées.

2 - Vote de la participation demandée aux communes extérieures pour l'accueil d'élèves dans les écoles publiques fertaises.

2 - Vote des tarifs « accueil collectif des mineurs ».

### **V. AFFAIRES ENFANCE – JEUNESSE - SPORT**

1 - Vote des tarifs du centre de loisirs

### **VI. AFFAIRES CULTURELLES**

1 – Rapport d'activité 2023 de la Scène Fertaise.

2 – Convention financière entre la Ville et la Scène Fertaise.

### **VII. PERSONNEL**

1 - Modification du tableau des effectifs.

### **Délibérations adoptées :**

Aménagement Urbain – révision de l'AP/CP

Travaux réhabilitation ESCAL – révision de l'AP/CP

Travaux de réhabilitation restaurant scolaire – révision de l'AP/CP

Information sur la loi du 27/12/2019 quant à l'engagement local et à la proximité de l'action publique

Présentation du compte de gestion 2023 – Ville

Présentation du compte de gestion 2023 – assainissement

Approbation du Compte administratif 2023 – Ville

Approbation du Compte administratif 2023 – assainissement

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Ville

Vote des taux des impôts locaux 2024

Budget primitif 2024 – Ville

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Assainissement

Budget primitif 2024 – Assainissement

Admission en non valeur

Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – budget 2024

Convention aux associations (+ de 23 000 €)

Validation du fichiers des subventions 2024 aux associations

Convention financière entre la Ville et le CCAS

Convention financière entre la Ville- le Lycée R. GARNIER-La région des Pays de Loire

Convention financière entre la Ville et l'association du festival de la Cheronne

Autorisation donnée au CCAS de désigner un représentant au sein des instances de copropriétés

Vote du montant versé aux écoles privées

Participation financière demandée aux communes extérieures – accueil élèves

Vote des tarifs du centre de loisirs

Convention financière entre la Ville et La Scène fertoise  
Modification du tableau des effectifs  
Question diverse – avis zone PPRI – centrale photovoltaïque

**Demande de scrutin particulier :**

SO

**Résultat des scrutins :**

SO

**Discussions au cours de la séance :**

SO

**Propos introductif avant le vote du BP 2024.**



La Ferté-Bernard

**INTERVENTION Didier REVEAU**

*Maire*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
VOTE BUDGET PRIMITIF 2024  
10 AVRIL 2024

Lors du DOB nous avons largement commenté les tendances favorables de nos trajectoires budgétaires depuis 2020 et les très bons résultats enregistrés en 2023.

Sans revenir dans le détail sur le contexte très particulier de l'exercice 2023, il n'est pas inutile de rappeler que :

**1) Nos Dépenses Réelles de Fonctionnement sont toujours maîtrisées**

	2020	2021	2022	2023	2023/2022	2023/2022
Dépenses Réelles Fonctionnement	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	332 589	3,23%

**2) Nos Recettes Réelles de Fonctionnement sont restées dynamiques**

	2020	2021	2022	2023	2023/2022	2023/2022
Recettes Réelles Fonctionnement	12 233 091	11 912 758	12 598 594	12 881 840	283 246	2,25%

### 3) Nos taux d'impôts locaux ne sont pas augmentés depuis 2014

### 4) Nos épargnes brute et nette s'élèvent à des niveaux élevés

	2020	2021	2022	2023
Dépenses Réelles Fonctionnement	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585
Recettes Réelles Fonctionnement	12 233 091	11 912 758	12 598 594	12 881 840
<b>Epargne brute</b>	<b>2 093 131</b>	<b>2 049 667</b>	<b>2 312 598</b>	<b>2 263 255</b>
Cessions	53 197	82 024	16 832	62 370
<b>Epargne brute totale</b>	<b>2 039 934</b>	<b>1 967 643</b>	<b>2 295 766</b>	<b>2 200 885</b>
Remboursement capital dette	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943
<b>Epargne nette</b>	<b>685 256</b>	<b>637 218</b>	<b>992 277</b>	<b>968 942</b>

### 5) L'encours de la dette diminue de façon continue

	2020	2021	2022	2023	2024	Evol. 2024/2020	
Encours de la dette au 01/01	9 542 900	9 391 255	8 263 862	7 163 406	6 134 497	-3 408 368	-35,72%
Population D.G.F.	9 338	9 386	9 397	9 396	9 394	56	0,60%
Dette / habitant	1 022	1 001	879	762	653	-369	-36,10%

### 6) Nos programmes d'investissements sont importants

Investissements	2020	2021	2022	2023	Total	Moyenne
Dépenses d'équipements	1 661 977	1 842 067	2 858 944	2 290 639	8 653 627	2 163 407
Travaux en régie	492 473	463 915	437 346	219 109	1 612 843	403 211
<b>Total</b>	<b>2 154 450</b>	<b>2 305 982</b>	<b>3 296 290</b>	<b>2 509 748</b>	<b>10 266 470</b>	<b>2 566 618</b>

Cette situation financière a permis d'élaborer un Budget Primitif conforme aux orientations débattues lors du DOB et aux 6 priorités retenues pour 2024.

- 1) **Maîtrise des Dépenses Réelles de Fonctionnement (D.R.F.),**
- 2) **Maintien des taux des impôts locaux pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive,**
- 3) **Poursuite de la baisse de l'encours de la dette,**

Mais aussi :

- 4) **Une Epargne brute supérieure au capital à rembourser,**
- 5) **Une Epargne nette positive,**
- 6) **Des programmes d'investissements importants.**

La comparaison du BP 2024 avec le CA 2023 nécessite, ainsi que nous l'avons vu en réunion de travail, quelques commentaires du fait de récentes délibérations.

Je pense à celle relative au transfert de certains services assurés précédemment par le C.C.A.S. qui le sont désormais par le budget général tels que le restaurant scolaire ou bien à celle prise en vue de la gestion dynamique d'un emprunt.

Pour le budget général cela se traduit, par exemple, par une masse salariale plus importante et par davantage de charges de fonctionnement mais en contrepartie par une subvention versée au C.C.A.S. un peu moins élevée ; quant à la renégociation de l'emprunt, elle vient comptablement gonfler autant le total des dépenses que celui des recettes de la section d'investissement.

## **BUDGET PRIMITIF 2024**

### **A) Fonctionnement, il s'équilibre à 13.857K€ contre 13.124K€ en 2023.**

Les incidences comptables du transfert de certaines compétences du C.C.A.S. impactent le chapitre des « charges de personnel » et celui des « charges à caractère général » avec par exemple 297.200€ (art 6042) d'achats de prestations de services.

Par ailleurs, la section de fonctionnement intègre notamment :

- **une inflation certes moins forte que les 5,7% de 2023 mais encore estimée à au moins 2,5%,**

- **une progression des charges de personnel**, en effet outre le transfert d'agents du C.C.A.S., elles augmenteront mécaniquement avec, par exemple, celles des **débuts de carrière de la catégorie C suite à la hausse du SMIC** mais aussi de **l'attribution obligatoire de 5 points de l'indice majoré au 1 janvier 2024** ou bien encore par le **coût des assurances statutaires** sans compter, évidemment, l'effet **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**.

Notre **gestion dynamique des R.H.** sera, pour autant, **confirmée** pour un **grand nombre d'agents de catégorie C** dans le cadre de **l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**.

- **et le coût toujours élevé de l'électricité et du gaz** (art 60612 et 618), **soit 925K€ contre 634K€ au C.A. 2022** avant la guerre en Ukraine (1.134K€ en 2023).

Au titre du chapitre des « autres charges de gestion », on peut noter l'inscription de **crédits importants en faveur** :

- **de la santé** dont 75K€ pour le SIVU Pôle Santé Simone Veil, sans compter les soutiens de la Ville pour l'installation de professionnels de santé au 45, av. de Gaulle et pour le pôle prévention « Le Rendez-vous » ; pour mémoire, le S.I.A.D. est rattaché au C.C.A.S.
- **de la solidarité** avec une subvention pour le C.C.A.S. encore significative de 220K€,
- **de la culture** avec une subvention ajustée à 260K€ pour « La Scène Fertoise »,
- **des Associations fertaises** pour 333K€, soit une augmentation de plus de 12% par rapport à 2023.

Permettez-moi de revenir sur la question de la santé qui semble, ces derniers temps, beaucoup préoccuper certains.

Non seulement, **depuis juin 2020**, nous **soutenons le centre de santé S. Veil** avec nos collègues de Cherré-Au mais cette structure n'est pas nouvelle puisqu'elle s'inscrit dans le **prolongement direct du Centre municipal de santé créé par J.C. GRELIER**.

Je remercie, notamment, nos collègues Catherine Chantepie, Bénédicte Marchais et, désormais, Christophe Bisi qui sont fortement investis sur ce dossier.

Il convient, également, de souligner l'investissement des professionnels de santé du Pôle S. Veil.

Ils ont, évidemment et depuis près de 4 ans, **toute liberté pour déterminer et conduire les orientations et les actions** qu'ils jugent utiles **dans le domaine médical** qui, naturellement, **relève de leur compétence**.

Quant aux **2 communes**, elles portent le **financement du fonctionnement et de l'investissement** du Pôle et ont, toujours, soutenu les propositions qui leur ont été faites. Tous les ans, elles sont appelées à verser une **subvention d'équilibre** estimées pour 2024 à 150K€.

Il n'est pas inutile, même si cela peut paraître lointain à certains, de rappeler que le premier scanner installé au centre hospitalier P. Chapron a été financé par la volonté de P. COUTABLE par la ville de La Ferté-Bernard.

Ces dernières années, nous avons, évidemment, **agi non sans succès pour maintenir et accueillir des spécialistes** au 45, av. de Gaulle.

C'est vrai, notamment, **en orthophonie, en neuro psychologie, en psychologie et en kinésithérapie.**

Faute de place et face à la **dynamique ainsi créée par ces professionnels de santé** que je remercie, sincèrement, nous avons, temporairement, installé au Closeau une **art-thérapeute et une ergothérapeute.**

Nous travaillons, actuellement, à une étude pour l'**extension du site du 45, av. de Gaulle voire pour la construction ou bien l'aménagement d'un autre espace** ; bien entendu, ces actions sont exclusivement portées et financées par la Ville.

Nous avons aussi **reçu et accompagné un kinésithérapeute** qui a fait le choix de s'installer en ville.

En parallèle, nous sommes en **relation avec des organismes liés à la santé publique** afin de **faciliter leurs activités sur le territoire fertois** grâce à un projet immobilier et potentiellement à la mutualisation de moyens.

Enfin, nous travaillons sur le projet de la **fusion du Service des soins à domicile avec celui des aides à domicile.** L'objectif est l'amélioration du **maintien chez elles des personnes malades ou âgées** par une prise en charge mieux coordonnée et un meilleur suivi.

Nous ne découvrons pas la grande fragilité de notre système de santé et à un problème aussi complexe, il ne peut pas y avoir de réponse simple voire simpliste et encore moins qui affaiblit le moral des habitants avec une expression comme « déserts médicaux ».

A ce sujet, ma conviction est qu'il faut **créer les conditions d'un écosystème** facilitant des offres de soins par une **addition d'actions positives propices à l'installation de professionnels de santé.**

Cela passe, évidemment, d'abord par **les acteurs de santé du territoire** et en particulier par ceux qui se sont réunis au sein de la **CPTS « Perche Emeraude »**, laquelle est, notamment, à l'initiative de **protocoles de soins utiles aux patients.**

Il nous faut, également, **ne pas négliger la présence du Centre hospitalier** que je considère comme **l'un de nos atouts majeurs – 4<sup>ème</sup> établissement public de la Sarthe** avec notamment ses 84 lits et places en médecine et chirurgie, son bloc opératoire avec 3 salles mais aussi ses 18 spécialités de consultations externes -

Président de son Conseil de surveillance, je crois en l'organisation qui se met en place sous l'autorité de sa direction.

Cette **nouvelle gouvernance** s'inscrit en cohérence avec une **nouvelle organisation de l'offre de santé en Sarthe** dans laquelle l'hôpital public à, évidemment, un rôle majeur.

Depuis sa mise en place, je retiens une démarche volontariste chaque fois que cela semble possible mais réaliste sur les défis à relever.

Je soutiens les initiatives qui commencent à se dessiner pour **confirmer le Centre hospitalier de La Ferté dans un système de soins général au plus près de son bassin de vie.**

Je crois aux **coopérations entre les établissements hospitaliers sarthois voire d'ailleurs** mais aussi à leur **complémentarité avec la médecine de ville et avec les établissements du privé.**

Pour en revenir au budget, certains articles augmentent entre 2023 et 2024 comme :

- **les fournitures de petits équipements à 625K€ contre 494K€** (art 60632), ils concourent, notamment, aux **Travaux en régie estimés à 350K€ contre 219K€ en 2023,**
- **la maintenance à 151K€ contre 109K€** du fait, désormais, d'interventions régulières sur N.D. des Marais et de contrôles d'installations électriques plus nombreux,
- **les assurances à 105K€ contre 80K€** compte tenu du contexte général dans ce secteur.

**Ces 3 postes constatent une dépense supplémentaire incontournable de 198K€.**

<p><b>Il convient, surtout, de noter que la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 1M€ qui vient s'ajouter aux 1.860K€ d'excédent de fonctionnement 2023, soit un autofinancement très important de 2.860K€.</b></p>
--

**B) L'investissement s'équilibre à 12.352.500€ contre 6.471K€ en 2023**

Les nouvelles opérations représentent 11.576K€ mais il convient de les corriger de 5.890K€ correspondant aux écritures comptables liées à la renégociation d'un emprunt.

Les **dépenses réelles d'investissements** en matériels, mobiliers, aménagements et constructions s'élèvent à **3.946K€ dont 350K€ de Travaux en régie.**

Ces montants sont très proches de ceux annoncés lors du DOB qui étaient de **3.903K€.**

Ces 3.946K€ d'investissements doivent être utilement comparés à l'autofinancement de 2.860K€ lequel représente en effet **plus de 72% du financement des investissements.**

Cela permet de **limiter à 1M€ seulement le besoin d'emprunter**, soit un montant inférieur aux 1.148K€ de capital à rembourser et justifie, s'il en était besoin, la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les **3.946K€ d'opérations nouvelles 2024** se répartissent ainsi :

- **1.102K€ pour l'enfance, la jeunesse et le sport** dont 1M€ pour la 1<sup>ère</sup> tranche du restaurant scolaire,
- 
- **567K€ pour le patrimoine**, dont 500K€ pour N.D. des Marais,
- **558K€ pour la voirie** dont 300K€ pour des travaux supplémentaires sur la voirie et 150K€ pour la passerelle impasse Tafforeau,
- **306K€ pour la culture** dont 195K€ pour l'ESCAL,
- **248K€ pour les services techniques** en partie consécutifs à l'incendie,
- **223K€ pour l'environnement et la mobilité** dont 150K€ pour des liaisons douces,
- **208K€ pour des matériels et mobiliers divers et l'informatique**,
- **185K€ pour la sécurité des personnes et des biens** dont 20K€ pour la visio-protection dans les écoles,
- **120K€ pour le logement**,
- **42K€ pour le service fêtes et cérémonies**,
- **37K€ pour les écoles**,
- **350K€ de travaux en régie** avec des interventions dans les bâtiments publics dont les écoles.

Chacun aura pu constater et apprécier l'importance du montant des investissements en 2024.

Il est d'ailleurs le plus élevé de ces quatre dernières années dont la moyenne à 2.567K€ était déjà significative.

**Evidemment, ces programmes d'investissements ne sont possibles que du fait de 2 axes constants de gestion :**

**- la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans pour autant avoir réduit aucun service ni avoir alourdi la fiscalité ; nos taux des impôts étant parfaitement stables pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive,**

**- la poursuite, paradoxalement en même temps, d'un désendettement réel et constant qui nous donne une capacité future d'emprunter sans fragiliser nos équilibres financiers.**

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous ainsi que les services ; **notre action publique s'inscrit sur des temps longs**, elle est, également, **liée à des cycles** mais elle repose, aussi, sur la **nécessité de gérer le quotidien**.

**Ces dernières années, ensemble, nous avons pu et su conjuguer la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, élargir l'offre de services proposés à la population, soutenir de grands programmes d'investissement, diminuer l'endettement et ne pas alourdir la fiscalité.**

Réussir cette équation relevait d'une mission impossible et pourtant nous l'avons fait ; alors même que la **série « pandémie/énergie/incendie » ne nous a pas facilité la tâche.**

Pour autant, j'ai conscience, comme vous, que pour certains cela ne sera jamais suffisant.

Les mêmes s'accorderont probablement pour commenter toute dégradation de nos trajectoires financières quand cela se produira.

Or, cela arrivera car des incertitudes pèsent sur notre environnement financier, l'Etat comme nos partenaires publics habituels sont tous confrontés à de fortes contraintes budgétaires qui auront des répercussions sur nos dossiers.

C'est pourquoi, nous n'avons eu de cesse de **renforcer nos marges de manœuvre** et de **travailler à la programmation de nos investissements** notamment grâce au **Plan Pluriannuel d'Investissement** et grâce aux **Autorisations de Programmes et aux Crédits de Paiement**.

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 10 avril 2024 :

Secrétaire de séance

Edith ALIX

Monsieur le Maire

Didier REVEAU